

Compte-Rendu du Conseil Municipal du **Jeudi 14 avril 2022**

Absents : Mme SOLER Dominique

Absent excusé : -

1 – Comptes de gestions et comptes administratifs 2020 (Commune – bois – logements locatifs)

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur (Maire). Le conseil ne peut valablement se prononcer sur le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos et dressé par le Receveur municipal (comptable).

Après comparaison, les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion.

Mme le Maire donne lecture des comptes administratifs. Hors de sa présence, le Conseil, après délibération approuve ces comptes des budgets communal, bois et logements locatifs.

2 – Affectation des résultats

Budget logements locatifs :

Le compte administratif présente un déficit de fonctionnement de 154 189.89€ et un déficit d'investissement de 253 515.35 €. Ce déficit sera repris au compte 001 en dépenses d'investissement.

Au niveau du fonctionnement, le déficit sera repris au compte 002 en dépenses.

Budget bois :

Un excédent de 66 204.21 € est reversé au budget général.

Budget communal :

Le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 337 619.80 € et un excédent d'investissement de 74 477.56 €. L'excédent est repris au compte 001 en recettes d'investissement.

Au niveau du fonctionnement, après avoir financé les crédits de report, l'intégralité de l'excédent de fonctionnement est reprise au compte 002 en recettes.

3 – Budgets primitifs 2021

Les budgets primitifs (logements locatifs – bois – logements locatifs) présentés et expliqués par Mme le Maire sont approuvés à l'unanimité.

Le budget communal s'équilibre à 651 645.03€ en fonctionnement et à 110 327.38€ en investissement.

Le budget bois s'équilibre à 82 002.21€ en fonctionnement et à 11 075.32€ en investissement.

Le budget logements locatifs s'équilibre à 439 694.36€ en fonctionnement et à 275 351.36 € en investissement.

4 – Travaux 2021 en forêt communale

Sur proposition de notre agent technique forestier, les travaux se situeront, pour l'année 2022 sur les parcelles suivantes :

- Parcelle 2r : Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3m, végétation herbacée ou semi-

ligneuse de faible diamètre : diamètre moyen <3 cm, maximum de 5 cm – 3.80 ha - pour un montant de 634.50 € HT

- Dégagement manuel en plein de plantation avec coupe rez-terre ou à hauteur adaptée à la taille des plants, et dégagement de semis naturels – 0.80 ha- parcelle en cours de soumission - pour un montant de 878.40 € HT.

Le montant total de ces travaux s'élève à 1 513.00 € HT soit 1 664.30€ TTC.

5 -Vote des taux des taxes directes locales

Mme le Maire précise au Conseil que la dotation globale de fonctionnement versée mensuellement à la commune, a vu son montant diminué de 40 % par rapport à 2010, ce qui constitue une baisse notable des ressources de la commune.

Pour permettre le financement des travaux des logements locatifs (remplacement des chauffe-eau qui permettrait d'arrêter la chaudière pendant la période estivale), du Chemin de l'Epenay ainsi que beaucoup de travaux que nous avons à réaliser et dans le but de maintenir l'équilibre budgétaire, elle propose une augmentation de 2.5% du produit de la fiscalité (part communale).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour la hausse des taux des taxes directes locales qui passent ainsi de :

- Taxe foncière (bâti) : de 35.51 à 36.40%
- Taxe foncière (non bâti) : de 17.77 à 18.21%

Ces taux restent cependant en dessous des moyennes nationales (bâti : 37.72% et non bâti : 50.14%).